



SARTHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°72-2022-07-011

PUBLIÉ LE 18 JUILLET 2022

Sommaire

DDFIP / Service Stratégie Contrôle de Gestion

72-2022-07-18-00001 - Arrêté relatif à la fermeture exceptionnelle?? du
Service de la Publicité Foncière Le Mans 1 et du Service Départemental de
l'Enregistrement le 22 juillet 2022 (1 page)

Page 3

DDFIP

72-2022-07-18-00001

Arrêté relatif à la fermeture exceptionnelle
du Service de la Publicité Foncière Le Mans 1 et
du Service Départemental de l'Enregistrement
le 22 juillet 2022



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA SARTHE**

23 place des Comtes du Maine
BP 22394
72002 LE MANS CEDEX 1

**Arrêté relatif à la fermeture exceptionnelle
du Service de la Publicité Foncière Le Mans 1 et du Service Départemental de l'Enregistrement**

Le Directeur départemental des Finances publiques de la Sarthe

Vu le décret n° 71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 17 janvier 2022 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction départementale des Finances publiques de la Sarthe,

ARRÊTE :

Article 1^{er}

Le Service de Publicité Foncière (SPF) Le Mans 1 et le Service Départemental de l'Enregistrement (SDE) seront fermés le 22 juillet 2022.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1^{er}.

Fait à Le Mans, le 18 juillet 2022

Par délégation du préfet,

Le Directeur départemental des Finances publiques de la Sarthe

signé

François PUJOLAS